

Lausanne, le 8 octobre 2024

Automaticité des prestations – généralisation des subsides LAMal 2025

Madame la Présidente du Conseil d'Etat,

Nous nous adressons à vous, tout d'abord en votre qualité de Présidente du collège gouvernemental. Nous vous demandons, naturellement, de transmettre copie de notre texte à vos collègues du collège. Nous vous remercions d'avance de cette démarche.

Nous sollicitons une réponse de la part du Conseil d'Etat dans les délais les plus rapides sur la base de ses possibilités et ses temps de fonctionnement. Toutefois, nous nous permettons d'insister sur le fait que notre demande revêt, pour une très importante fraction de la population vaudoise, une urgence significative. En effet, il s'agit d'une décision qui pourrait apporter une amélioration aux difficultés matérielles de milliers et de milliers de personnes confrontées à la brutale augmentation des primes LAMal. Comme nous le savons depuis peu, cette augmentation est en moyenne 6,4% pour notre canton.

Les primes LAMal ne sont tout simplement plus payables par une partie extrêmement importante de la population de notre canton. C'est pour cela qu'existe une aide publique, soit un subside, pour le paiement des primes LAMal. Il est inutile que nous rappelions ici le cadre, les conditions et les montants de ce subside. Ces éléments sont publics et fort bien connus.

Selon les chiffres officiels, 296'000 personnes bénéficient actuellement de ce subside. Toutefois, comme tout le monde le sait, il y a des milliers et des milliers de Vaudoises et Vaudois qui auraient droit à cette aide mais n'en bénéficient pas car elles et ils n'ont pas fait les démarches que vous assignez pour la toucher.

Devant la gravité de la situation, la position des autorités ne nous paraît plus tenable. La preuve, c'est que ces mêmes autorités ne cessent de vouloir affirmer « faciliter l'accès » aux subsides par toutes sortes de démarches en ce sens.

Au moment où le Conseil d'Etat faisait campagne pour l'introduction de la RIE vaudoise qui coûte à notre canton plus de 350 millions pour aider les entrepreneurs/euses, un Conseiller d'Etat de l'époque avait indiqué que 40% des ayants-droits au subside LAMal ne le demandaient pas et n'en bénéficiaient donc pas non plus.

Vous conviendrez qu'à cette hauteur, le problème n'est pas une somme de comportements individuels, mais bien un problème social. Vous conviendrez également que les efforts que vous fournissez pour faciliter l'accès au subside LAMal ne produisent pas l'effet recherché. Et, de surcroît, le problème nous paraît devoir être considéré d'une manière différente. Voici comment :

Les informations fiscales et le revenu déterminant indiqués sur la déclaration d'impôts ainsi que d'autres éléments fournissent aux autorités en charge de gérer le problème des subsides LAMal, et donc en premier lieu au Conseil d'Etat, tous les éléments d'information nécessaires pour déterminer qui doit avoir droit à ces subsides sur la base et dans le cadre de la politique que mène l'Etat de Vaud sur cet objet.

Vous avez, nous le répétons, toutes les informations nécessaires. Ce qu'il faut déduire de cet élément décisif, c'est que les ayants-droits au subside qui n'en font pas la demande expresse dans les conditions que vous assignez et suivant la démarche que vous ordonnez, sont néanmoins en droit et en possibilité de les recevoir puisque les autorités ont toutes les informations nécessaires pour donner cette aide sur une base sûre et précise, notamment les informations fiscales et le revenu déterminant dans la déclaration d'impôts.

Il y a quelques mois à peine, des organisations ont demandé l'automatisme des prestations pour l'ensemble des éléments du salaire socialisé : aide sociale, prestations complémentaires, bourses, subsides LAMal, etc. Depuis cette première revendication générale, d'autres collectifs ont rejoint les organisations initiatrices, et nous avons constitué toutes et tous ensemble le CLAP (Comité de Lutte pour l'Automatisme des Prestations).

Sur la base de la première revendication indiquée plus haut, le CLAP a pris la décision de demander que les autorités responsables accordent le subside LAMal à tou-te-s les ayants-droits sur la base des informations fiscales et du revenu déterminant de la déclaration d'impôts, dans le cadre du dispositif d'aide prévu par le Canton. Et ce, pour 2025. Maintenant.

Comme indiqué plus haut dans ce courrier, toutes les informations indispensables pour cette démarche sont en votre possession. Il s'agit de les utiliser pour réaliser cette aide.

Le Conseil d'Etat ne peut ignorer que les primes d'assurance maladie ne sont pas intégrées dans l'indexation des salaires et qu'elles pèsent donc directement sur les revenus disponibles pour toutes les personnes qui vivent d'un salaire, d'une rente ou d'une aide. A ce jour, et pour les derniers trois ans, les salaires ont baissé de 3 %. L'inflation, même si elle devait s'avérer plus modeste, pour 2024, continuera de poursuivre ses effets.

Nous vous demandons donc de vous déterminer sur notre demande, à savoir : pour 2025, l'Etat de Vaud accorde le subside LAMal à toutes les personnes et familles pouvant y prétendre sur la base des informations en sa possession, notamment des informations fiscales et du revenu déterminant des déclarations d'impôts, comme cela se fait déjà dans les cantons suivants : Genève, Jura, Neuchâtel et Valais.

Nous préparons, si cela devait s'avérer nécessaire, des mesures de mobilisation. Cette lettre est publique. Vous devez la considérer comme une lettre ouverte.

Nous sollicitons par la présente une rencontre avec le Conseil d'Etat ou une délégation de votre collègue.

Dans l'attente des déterminations du Conseil d'Etat, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente du Conseil d'Etat, nos respectueuses salutations et de transmettre ces salutations tout aussi respectueuses aux divers membres du collège gouvernemental.

Pour le CLAP